



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°23/157**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société TOTEM FRANCE, dont le siège social est situé 132 avenue de Stalingrad - 94800 VILLEJUIF, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro SIREN 833 460 918, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-113 le 28 décembre 2023, portant sur la dépendance du domaine public située Route d'accès à la CIM, sur la commune du Havre, en vue d'y exploiter une antenne radiotéléphonique.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain naturel d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> située Route d'accès à la CIM, sur la commune du Havre.

Durée de la convention : 5 ans environ à compter du 28 juin 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-113 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.